



Actus Agricoles

Le recensement agricole 2020, opération décennale européenne et obligatoire, est lancé ce jeudi 1er octobre 2020 dans toute la France. La collecte de cette enquête se déroulera jusqu'avril 2021. « Ce recensement est une grande opportunité pour le monde agricole. Plus les agriculteurs y participeront, plus les données seront précises, plus les décisions politiques seront adaptées à la réalité du terrain. J'invite tous les agriculteurs à s'en saisir », a déclaré Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Ce recensement permet d'actualiser les données sur l'agriculture française et fournit une photographie précise et exhaustive du monde agricole et de sa diversité, en France métropolitaine mais aussi dans les départements d'Outre-mer. Il constitue ainsi un socle de référence primordial pour le pilotage des politiques publiques et pour les travaux d'études et de recherche notamment. Existait depuis 1955, il permet d'observer l'évolution de l'agriculture française au cours des décennies.

Une obligation citoyenne

Tous les exploitants et exploitants agricoles sont invités à répondre à ce recensement, qui est une obligation citoyenne. Au total les données porteront sur environ 450 000 exploitations agricoles, dont 30 000 dans les départements d'Outre-mer (DOM).

La collecte se fait selon deux modalités simultanées.

- Pour la première fois, une grande partie des exploitants (350 000 exploitants) est invitée à répondre à un questionnaire via Internet (www.recensementagricole2020.fr) afin d'être plus simple et rapide.

- La collecte des données sera complétée par une enquête de terrain sur un échantillon représentatif d'environ 70 000 exploitations métropolitaines, afin d'approfondir certaines thématiques. Ces exploitants recevront la visite d'un enquêteur qui les interrogera sur la base d'un questionnaire plus détaillé. Ce mode de collecte et ce questionnement plus complet concernera également toutes les exploitations de la Corse et des DOM. Les exploitants sollicités recevront auparavant un courrier, et un courriel le cas échéant, pour leur indiquer quand et comment ils seront enquêtés.

De nouvelles thématiques abordées

Les données collectées portent sur les caractéristiques générales de l'exploitation, les productions végétales et animales, la diversification des activités, la commercialisation des productions,... Parmi les nouvelles thématiques abordées cette année dans le questionnaire, des questions qui traduisent les enjeux actuels de l'agriculture française : sur les mutations de l'exploitation agricole, sur l'engagement dans des démarches environnementales, sur la commercialisation via de nouveaux types de circuits courts.

Le questionnaire en face-à-face permettra d'aborder des sujets de manière approfondie : l'engagement des exploitations dans des collectifs (échange d'expérience, organisations de producteurs, Cuma, entraide) ; les besoins en main d'œuvre ; les conditions de travail des agriculteurs (durée de la semaine de travail, weekend et congés pris annuellement), sur les pratiques et bâtiments d'élevage ou encore le recours au numérique.

Les résultats du recensement agricole 2020 seront rendus publics à partir de la fin de l'année 2021 sur le site Agreste, afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux connaître l'agriculture dans sa diversité (filière, de territoire, d'organisation, etc).

Les données individuelles collectées sont confidentielles. Les résultats seront agrégés et anonymisés. Ils seront utilisés à des fins exclusivement statistiques ou pour des travaux de recherche scientifique ou historique.

Cette opération est menée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) et les services statistiques régionaux (SRISE) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Plus d'informations sur le recensement agricole 2020 [ICI](#)